

RAPPORT N°01/5- 53
au Conseil Municipal

OBJET

EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU FORAGE DU PARC URBAIN
AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE

Les secteurs de Camélias et Montgaillard sont actuellement alimentés en eau potable à partir des ressources de la station de traitement de Bellepierre qui assure également la desserte des secteurs de :

- la Montagne,
- Bellepierre,
- Le Brûlé zone basse,
- Saint-François zone basse,
- Centre Ville,
- Sainte-Clotilde zone basse.

Compte tenu de l'urbanisation croissante de ces secteurs, et des besoins de la ZAC TRINITE, ces ressources doivent être renforcées.

A cet effet, la Commune a fait procéder à la réalisation d'un forage de reconnaissance sur le site du Parc Urbain. Les résultats satisfaisants des essais de pompage (débit d'exploitation possible de 300 m³/h) et la bonne qualité de l'eau pouvant être extraite ont conduit à l'élaboration du projet d'équipement et d'exploitation de cet ouvrage.

Par courrier en date du 3 Février 1998 adressé à Monsieur le Préfet de la Réunion, j'ai sollicité l'autorisation, au titre de l'Article 10-1 de la Loi du 3 Janvier 1992 sur l'eau, de réaliser le projet d'équipement et d'exploitation de ce forage désigné « Forage de la TRINITE » pour la production d'eau à des fins d'alimentation humaine.

Conformément au décret n° 93-742 du 29 Mars 1993, Article 5, pris en application de la Loi du 3 Janvier 1992 sur l'eau, je sollicite votre avis sur cette demande.

Remarques

- Le dossier d'études - phase PROJET -, le dossier d'enquête publique, relatif à la demande d'autorisation de captage et à l'instauration des périmètres de protection, et parcellaire sont tenus à votre disposition.

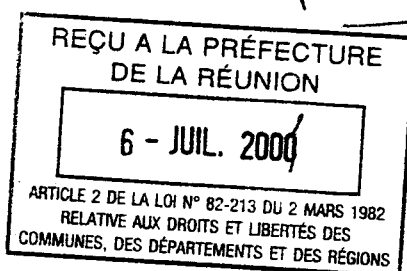
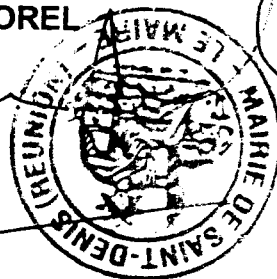
RAPPORT N°01/5-53

- Par Délibération N°95/4-28 du 22 juillet 1995 vous m'avez autorisé à engager la procédure d'instauration des périmètres de protection du forage de la TRINITE.

Je vous demande d'émettre un avis favorable sur la présente demande d'autorisation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°01/5-53
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 Juin 2001**

OBJET

**EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU FORAGE DU PARC URBAIN
AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°01/5-53 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur gino PONIN-BALLOM, 6^{ème} adjoint, présenté au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation de captage de l'eau du Forage de la TRINITE (PARC URBAIN) à des fins d'alimentation humaine.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 4 JUIL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**





COADENCE

LE CAMPEL

PPR

FRANFES

FORAGE LA TRINITE
SITUATION DE LA ZONE DE SURVEILLANCE RENFORCEE
Echelle 1/10 000 ème

PPR